

Un règlement final soumis aux créanciers d'ici la mi-novembre

La Cour accorde une 9^e et dernière prolongation de délai aux procureurs de la MMA

RENE-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Un plan final d'arrangement doit être présenté aux créanciers de la MMA, Maine & Atlantic (MMA) avant le 14 novembre prochain.

En plus d'un règlement avec les créanciers de la compagnie ferroviaire impliquée dans la tragédie du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic, ce plan pourrait prévoir des arrangements avec certains responsables des événements tragiques qui ont fait 47 morts et détruit une partie du centre-ville de Lac-Mégantic.

« Nous avons une entente de principe avec l'une des principales parties défenderesse. Une entente de confidentialité nous empêche de dévoiler de quoi il s'agit. Nous avons reçu des offres d'autres défenseurs qui offrent des montants appréciables, mais pas suffisamment élevés. Les négociations se poursuivent parce qu'en bout de piste, nous voulons inclure dans le plan toute offre jugée satisfaisante de tout tiers partiellement responsable du déraillement en échange de «quittance», a expliqué au juge l'avocat de la MMA, Me Patrice Benoit.

Le plan qui sera présenté à la mi-novembre pourrait prévoir des clauses qui permettraient de régler certaines des 4800 réclamations faites par diverses personnes et entités totalisant quelque 1,9 milliard \$ du côté canadien et américain.

« Nous voulons attirer à la table de discussions et obtenir des offres du plus grand nombre possible de tiers poursuivis comme étant responsable potentiellement de l'accident. Plutôt que de vivre un long litige qui pourrait durer 10 à 15



Placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, la MMA a obtenu hier une 9^e et dernière prolongation de délai en Cour supérieure et doit soumettre un plan d'arrangement final d'ici le 14 novembre.

ARCHIVES LA TRIBUNE

ans, nous les invitons à venir régler avec nous pour un montant raisonnable en lien avec les circonstances. En échange de quoi, si le plan est approuvé par les créanciers, ils recevront une quittance à tout jamais de tout recours existant ou de tout recours qui pourrait venir», soutient l'avocat de la MMA.

L'exercice de négociation consiste donc à conclure des ententes pour que certains joueurs poursuivis aux États-Unis ou dans le cadre du recours collectif au Canada indemnisent les victimes sans traverser tout le processus

judiciaire.

Déjà les victimes de la tragédie vont toucher le 25 millions \$ provenant de la police d'assurances de la compagnie XL assurances.

« Il va y avoir une distribution la plus rapide possible de ce 25 millions \$ de la police d'assurance, plus un montant additionnel de 5 millions \$ que l'assureur verse. Et nous avons des ententes avec certains des assurés nommés à la police de 11,5 millions \$ », explique Me Benoit.

Le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a accepté

de prolonger pour une 9^e et « dernière fois » la protection de la MMA en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

« Ce sera la dernière prolongation à moins que des choses exceptionnelles surviennent. Le dépôt d'un plan d'arrangement avec les créanciers pourrait être cette chose extraordinaire qui permettrait de laisser un peu plus de temps pour tenir le vote par les créanciers », explique le juge Dumas qui a reporté le dossier au 24 novembre prochain.

Requête de paiement des honoraires

Le juge Dumas a pris en délibéré la requête en paiement des honoraires qui ont travaillé au dossier de faillite de la MMA. Le magistrat avait retenu une charge de 4 millions \$ pour payer les avocats et professionnels des parties impliquées dans cette affaire.

Ce montant doit être déduit de la somme de 14,4 millions \$ provenant de la vente des actifs de la MMA.

Étant créancier garanti avec le gouvernement du Québec, le Federal Railroad Administration (FRA), soit le gouvernement des États-Unis, a soulevé des questions concernant les honoraires s'élevant à 4,6 millions \$.

« Ma cliente se pose la question si le montant réclamé et payé est juste et raisonnable ? C'est la question que je pose au gardien du processus », a soulevé l'avocat de la FRA, Me Jacques Darce au juge Dumas.

L'avocat de la MMA a répliqué en présentant le travail accompli au cours de la dernière année par tous les professionnels impliqués. Il a cité entre autres le processus de mise en place de la protection sur les arrangements avec les créanciers de la MMA, alors que les compagnies ferroviaires en sont exclues, le maintien des opérations de la MMA pendant le processus de vente, la mise en place de ce processus de sollicitation de vente des actifs, le processus de réclamation ainsi que la vente de la compagnie ferroviaire.

« Nous avons fait la preuve de la plus grande transparence à l'égard de la FRA tout au long du processus », a assuré Me Benoit au tribunal.

LISTE D'ATTENTE

4 LA TRIBUNE - Sherbrooke jeudi 25 septembre 2014

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est (RCPECE) prépare actuellement la migration de la liste d'attente des places en garderie à 7 \$ vers le guichet unique qui s'occupera de gérer les listes d'attente de la province. L'opération est majeure pour le RCPECE, qui devra contacter des milliers de parents afin d'obtenir leur consentement. Le regroupement ne croit pas cependant qu'il aura complété tout l'exercice pour la fin

décembre, date limite fixée par le gouvernement du Québec.

Selon la directrice du RCPECE, Martine Staehler, entre 6000 et 7000 parents devront être contactés afin de respecter la Loi sur les renseignements personnels.

Les parents à la recherche de places ont éprouvé des problèmes en allant sur le site de BILA (bureau d'inscription sur une liste d'attente centralisée) cette semaine. « C'est un problème de serveur. Ce sera réglé dans les jours qui viennent », assure Mme Staehler, en soulignant que cela n'a pas de lien avec la transition.

Que feront les parents à la recherche d'une place pendant la transition de la liste d'attente vers le guichet unique? Martine Staehler indique que le regroupement informera les parents et la population à ce sujet au cours des semaines qui viennent.

Le RCPECE avait annoncé en 2007 la mise sur pied de BILA. Le guichet unique avait pour objectif d'éviter aux parents de multiplier les démarches afin de trouver une place à leurs enfants et de tracer un portrait plus précis des besoins dans la région. Québec a toutefois décidé qu'un guichet unique provincial serait créé pour

entendu en janvier prochain.

Par ailleurs, une pétition réclamant la protection de l'universalité des services commence à circuler dans le milieu de la petite enfance. La volonté du gouvernement Couillard de moduler les tarifs selon les revenus des parents a suscité le mécontentement de plusieurs groupes, dont l'Association québécoise des CPE (AOCPE). Au RCPECE, un comité de mobilisation a été mis sur pied sur cette question. « Notre position, c'est de dire que l'éducation des enfants, ça commence avant l'école. Il faut investir dans un réseau de qualité. »

Le regroupement des CPE en mode transition